



**Syndicat Départemental d'Énergie de Saône et Loire  
Comité territorial du MACONNAIS-BEAUJOLAIS**

**COMPTE RENDU  
Assemblée Générale du 22 mars 2018**

Les délégués du Comité Territorial du MACONNAIS-BEAUJOLAIS se sont réunis le 22 mars 2018 à 15H30 à la salle des Fêtes de CLESSE pour répondre à la convocation qui leur a été adressée par le Président du Comité Territorial,

En présence de :

- M. GENET, Président du SYDESL
- M. AUCAGNE, Président du Comité du Mâconnais-Beaujolois
- M. CHERVIER, Maire de CLESSE
- MM CLERC et MONTAGNE, Entreprise SMEE
- M. VERNEREY, Directeur du SYDESL
- Mme SEVESTRE, Directrice Technique du SYDESL
- M. CHAMBARD, Technicien SYDESL du CT 09
- M. DEGROLARD, Responsable des concessions
- Mme PASQUIER (SYDESL), Gestionnaire Administrative du SYDESL, secrétaire du CT 09
- Mesdames et Messieurs les délégués communaux :

COMMUNES	Délégués		
	Titulaire	Titulaire	Suppléant
AZE	BRESSAND Daniel	DUFOUR Jean-Paul	
BISSY LA MACONNAISE	LAPALUS Régis ( <i>excusé</i> )	SANGOY Marc ( <i>excusé</i> )	
BURGY	COLLANGES Irène		
BUSSIERES	CARRIER Jean-Michel		
CHAINTE			
CHANES	DEBAUX Dominique	LAROCLETTE Jean Yves ( <i>excusé</i> )	

LA CHAPELLE DE GUINCHAY	GUERITAINE Jean-François	ESTEVEES Carlos	
LA CHAPELLE SOUS BRANCION	MAGGI Evelyne		
CHARBONNIERES			
CHARDONNAY	GUILLET Gilbert		
CHASSELAS	PELLETIER Claire		
CLESSE	FORAY Bernard	AUCAGNE Jean Paul	
CRUZILLE	CHEVALIER Lionel		
DAVAYE	BELLEVRAT Roland		
FARGES LES MACON	PERRUSSET Henri		
FLEURVILLE	GUILLEMIN Jacky	PRUDENT Jean-Christian	
FUISSE	GREFFET Philippe		GELAS Bernadette
GREVILLY	CHEVALIER François	NUZILLAT Serge	
HURIGNY	<i>DEYNOUD Dominique (excusé)</i>	VOUILLON Daniel	
IGE	<i>GROSJEAN Joël (excusé)</i>	SCHULTZ Roland	
LAIZE	FRIAT Hélène (maire)		DELUME Daniel
LEYNES	<i>MARESCAUX Fabrice (excusé)</i>  DONDIN René (maire)	<i>TISSIER DOUDOU Nadia (excusée)</i>  MARTIN B (conseiller)	<i>CHARDIGNY Carole (excusée)</i>
LUGNY	JACQUEROUX Hubert		
MANCEY			
MARTAILLY LES BRANCION	RAILLET Jacques		
MONTBELLET	DREVET Marie-Thérèse		
OZENAY	MEUNIER Jean-Claude		
PERONNE			
PIERRECLOS			
PLOTTES	PERROT Jean-François		
PRISSE	<i>BRAGIGAN Betty (excusée)</i>		<i>CASSOU Chantal (excusée)</i>
PRUZILLY	BENON Jean Jacques	PONCET Gilles	
LA ROCHE VINEUSE	PEREIRA Jacques		
ROMANECHÉ THORINS	GIRARD Christian		
ROYER	DUBOIS Jean-Yves		
LA SALLE	PIPONNIER Yves	MICHON René	
SANCE	MORNAY Joël	VOUILLON Henri	
SENOZAN	BONOT Alain	SAINT SULPICE Laurent	

SOLUTRE POUILLY	FERRO Gianni		
ST ALBAIN	DUMONT Marc (maire)	JUNG Odile	
ST AMOUR BELLEVUE	CASBOLT Josiane		
ST GENGOUX DE SCISSE	ROBELIN Bernard	GAGUIN Pascal	
ST MARTIN BELLE ROCHE	PONT Michel		BERTHIER Michel
ST MAURICE DE SATONNAY	GILLET Gérard		
ST SYMPHORIEN D'ANCELLES	PILARSKI Bernard	DANEY de MARCILLAC Joseph	
ST VERAND	AUPOIL Daniel	VAISSE Roland	
UCHIZY	ELOY Yvon		
VARENNES LES MACON	DANIEL René		
VERGISSON	VEILLITH Didier		
VERS	GAUDILLER Jean Marc	CHARLES Alain	
VERZE	<i>LENOIR Jean-Pierre (excusé)</i>	<i>SABOT Chantal (excusée)</i>	<i>BERTON Francis (excusé)</i>
LE VILLARS	COLIN Raymond	BACHELET Robert	
VINZELLES	BOURDON Bernard	SAPIN Jean Claude	
VIRE	MARILLER Philippe		

M. AUCAGNE, Président du Comité, remercie M. CHERVIER, Maire de CLESSE, pour son accueil. Il remercie également M. GENET, Président du SYDESL, le personnel du SYDESL et l'entreprise SMEE de leur présence.

M. CHERVIER, Maire de CLESSE, souhaite la bienvenue à tous, et nous présente ensuite brièvement sa commune. Puis M. AUCAGNE donne la parole à M. GENET, Président du SYDESL, qui rappelle l'attachement du SYDESL aux Comités Territoriaux et l'importance du rôle des élus.

**L'intégralité de la présentation faite à l'Assemblée Générale est développée sur le diaporama téléchargeable [ici](#).**

Ci-dessous, la synthèse et les principaux commentaires issus de l'Assemblée Générale.

### A-Les réseaux

#### 1- Distribution d'électricité

- Monsieur CHAMBARD, technicien du SYDESL, présente les travaux en cours et à venir relatifs aux programmes 2016 et 2017.

➤ **Présentation de la programmation des travaux 2018 :**

M. AUCAGNE annonce que, sur la programmation 2018, un million d'€ de crédits supplémentaires vient d'être ajouté pour les travaux d'environnement, ce qui permet au Comité Territorial du Mâconnais de bénéficier d'une enveloppe supplémentaire de 110 000 € environ.

Il annonce ensuite les travaux de la programmation 2018.

Montant prévisionnel des travaux sur les communes du présent Comité Territorial :

Environnement :	477 292 €
Fils nus :	119 000 €
Renforcement :	822 490 €

Détail par commune sur le tableau joint.

➤ **Nouveau modèle de contrat de concession :**

Le SYDESL est propriétaire des réseaux de distribution d'électricité. A ce titre, il concède la gestion du réseau au concessionnaire ENEDIS. Cette collaboration est régie par un contrat de concession arrivant à échéance en novembre 2022.

Un nouveau modèle de contrat de concession a été approuvé par la signature d'un accord national entre la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies), France Urbaine, ENEDIS et EDF.

Sur la base de ce nouveau modèle de contrat, il s'agit à présent pour le SYDESL de négocier avec ENEDIS sur :

- La durée du contrat
- La répartition de la maîtrise d'ouvrage
- Les objectifs intégrés au schéma directeur
- L'enveloppe financière de l'article 8 concernant l'environnement
- La récupération des données issues du compteur communiquant Linky

M. VERNEREY signale qu'il y a lieu d'être très vigilant sur la rédaction du nouveau modèle de contrat de concession proposé par ENEDIS.

2- Gaz

En 2008, 50% des communes desservies en gaz ont décidé de transférer cette compétence au SYDESL qui assure donc pour leur compte :

- le contrôle de la bonne application du contrat par le concessionnaire (GRDF et Finagaz),
- L'analyse et la présentation du compte rendu annuel de concession,
- Le calcul et le suivi des redevances de concession.

Afin de garantir l'homogénéité de distribution de gaz, le SYDESL invite les communes n'ayant pas encore transféré leur compétence « gaz » à le faire afin de les décharger de ces obligations lourdes.

3- Eclairage Public

Le SYDESL propose un nouveau règlement d'intervention pour l'éclairage public. (cf tableau en annexes).

Mme SEVESTRE présente les aides récentes : les éclairages autonomes, le remplacement des luminaires vétustes par la Led et le remplacement des supports bois ou béton vétuste, et signale que de plus en plus de communes urbaines demandent à transférer la compétence éclairage public au SYDESL.

## B-Transition énergétique

### 1- PCAET

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les EPCI de plus de 20 000 habitants sont soumis à l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial. Ces plans doivent être révisés tous les 6 ans et conformes au SCOT et au SRADDET.

Au cœur des réseaux d'énergie, le SYDESL se positionne comme un partenaire privilégié pour accompagner les EPCI dans cette planification obligatoire. Il propose donc aux Communautés de Communes qui le souhaitent:

- La mutualisation d'une Assistance à Maîtrise d'ouvrage,
- Un soutien financier de 50%,
- Une assistance technique.

### 2- Mobilité électrique

Le schéma régional de déploiement des IRVE (Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques) a été validé en 2014. Le SYDESL a souhaité inscrire son action en parfaite cohérence avec ce dernier et a élaboré un schéma départemental de déploiement concordant. Ce schéma identifie des lieux d'implantation tenant compte de la fréquentation des axes, de la proximité des commerces, de la sécurité et de la facilité d'accès. Une trentaine de communes ont été identifiées dans ce cadre-là et se verront dotées d'une borne de recharge.

#### **En 2017, des bornes ont été installées à:**

Marcigny, Mâcon, Louhans, Saint-Boil, Digoin et Verdun sur le Doubs.

#### **En 2018 sont prévues:**

Outre celle de Cluny: Chalon-sur-Saône, Saint Amour Bellevue, Le Creusot, Paray-le-Monial, Saint-Gengoux-le-National, Givry, Dompierre les Ormes, Bourbon-Lancy, la Clayette, Saint Léger sur Dheune, Buxy, Matour, Chauffailles, Tramayes et Fleurville.

MME SEVESTRE précise que la borne électrique de Mâcon est opérationnelle et compte plus d'une recharge par jour.

## C-Groupement d'achat d'énergie

La disparition des tarifs réglementés de vente d'électricité (pour les contrats d'une puissance souscrite supérieure à 36 kVA - tarifs jaune et vert), et de gaz pour les consommations supérieures à 300 MWh, a conduit les huit Syndicats d'Énergies de Bourgogne Franche Comté - le SIEEEN (58), le SICECO (21), le SYDESL (71) le SDEY (89), le SIDEC (39), le SIAGEP (90), le SYDED (25) et le SIED (70) - à créer un groupement d'achat afin de mettre en concurrence les contrats de fourniture d'énergies.

Au terme de cette première consultation, les 272 membres (personnes publiques) adhérents en Saône & Loire, sont alimentés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 par TOTAL (contrats < ou = 36 kva) et EDF pour l'électricité, Gaz de Bordeaux pour le gaz.

La prochaine consultation portera sur l'achat d'énergie pour la période 2020 à 2022. Pour rejoindre le groupement et bénéficier de l'accompagnement du SYDESL pour cette future consultation, les collectivités doivent avoir délibéré avant le 31 décembre 2018.

### D-Solidarité logement

Le SYDESL accompagne les politiques de lutte contre la précarité énergétique des ménages (particuliers). Il abonde à ce titre :

- Le programme Habiter mieux (géré par l'ANAH) : 100 000€ / an (500€ par dossier)
- Le programme PROCIVIS (avance sur les subventions pour les ménages les plus fragiles) : 50 000€ / an
- Le Fonds de Solidarité Logement : 10 000€ / an

### E-71<sup>ème</sup> anniversaire

Afin de célébrer 71 ans d'existence, le SYDESL invite tous les élus et partenaires à une grande journée consacrée à la transition énergétique le :

**26 avril 2018 de 9 h à 17 h**  
**Au Parc des Expositions de Mâcon**

Une belle rencontre avec Jean-Louis Etienne apportera un éclairage sur le réchauffement climatique. Des tables rondes et des ateliers permettront ensuite à chacun d'échanger et de s'informer sur les solutions que les territoires peuvent mettre en œuvre pour s'engager dans la transition énergétique.

M. AUCAGNE clôt l'assemblée générale en invitant les participants à un vin d'honneur offert par la Commune de CLESSE.

**Le Président du Comité Territorial,**



**Jean-Paul AUCAGNE**

ANNEXES  
Programmation 2018

	N° Dem.	Nature des travaux	Etat avancement	Date avance ment	Inscr. / Eng. TTC
<b>Environnement</b>					
<b>ENVIRONNEMENT SYDESL (09)</b>					<b>477 292 €</b>
Igé	236087	BTS P. CHATEAU (rue du lavoir) ENV	1 - Etude commandée	29/08/2017	75 000 €
Sancé	497126	BTS P. CLOS PELEPIN (ENV)	2 - Art. 2 diffusé	06/07/2017	86 000 €
Solutré-Pouilly	526021	BTS P. Les Gerbaux (remp H61 100 par 160 kva)	3 - Devis travaux reçu	02/12/2013	98 994 €
<b>ENVIRONNEMENT SYDESL/ERDF (ART. 8) (14)</b>					<b>60 000 €</b>
Saint-Albain	383050	BTS P. "Vigne de la Cure" (Montée des Perrières) ENV	4 - Instructions - RDP (Accord) - TEL (en cours)	15/09/2015	60 000 €
<b>FACE C (02)</b>					<b>157 298 €</b>
Chaintré	074078	BTS P. GRANDES VERNES (rue de La Bergerie) ENV	3 - Devis travaux reçu	16/06/2016	32 298 €
Laizé	250073	BTS P. BLANY (ENV)	1 - Etude commandée	07/12/2017	85 000 €
Lugny	267090	BTS P. GARE (rue de l'abreuvoir) ENV	8 - Travaux soldés	31/08/2017	15 000 €
Saint-Maurice-de-Satonnay	460054	BTS P. ST MAURICE (rue de terre soldat) ENV	2 - Art. 2 diffusé	26/01/2018	25 000 €
<b>Fils nus</b>					<b>119 000 €</b>
<b>FACE S' (04)</b>					<b>93 000 €</b>
Saint-Martin-Belle-Roche	448118	BT P. LES NOYERETTES (S)	(vide)	(vide)	35 000 €
Verzé	574045	BT P. CHATENAY (S)	(vide)	(vide)	40 000 €
Viré	584081	BT P. LE BUC (S)	(vide)	(vide)	18 000 €
<b>FACE S (17)</b>					<b>26 000 €</b>
Mancey	274042	BTS P. DULPHEY (RD215) S	(vide)	(vide)	26 000 €
<b>Renforcement</b>					<b>822 490 €</b>
<b>FACE AB (03)</b>					<b>368 252 €</b>
Hurigny	235070	BT P. LA GRISIÈRE	3 - Devis travaux reçu	03/02/2011	18 671 €
La Chapelle-de-Guinchay	090166	PECB LES JOURNETS	1 - Etude commandée	29/08/2017	97 500 €
Péronne	345072	BTS P. BOURG ET PAQUIER (rue des métiers d'antan et de l'étang)	1 - Etude commandée	17/10/2017	115 000 €
Romanèche-Thorins	372087	PSSA LA GRANGE BOUCHAU (en commun avec le Rhône)	(vide)	(vide)	115 000 €
Saint-Amour-BelleVue	385027	BT P. La Piat	3 - Devis travaux reçu	13/07/2017	22 081 €
<b>RENFORCEMENTS (06)</b>					<b>454 237 €</b>
Bussières	069040	BTS P. LOTTSSEMENT	2 - Art. 2 diffusé	19/05/2015	110 000 €
La Roche-Vineuse	371074	PSSA PERELLES (reprise P. Sommeré)	3 - Devis travaux reçu	07/02/2011	74 133 €
Le Villars	576016	BT P. Roche Maillard	(vide)	(vide)	63 000 €
Saint-Martin-Belle-Roche	448072	BTS P. CHAMP GAUDRON (rue des Pinsons)	3 - Devis travaux reçu	01/10/2015	122 105 €
Senozan	513037	BTS Poste La Source (Antenne Nord 2ème partie)	(vide)	(vide)	85 000 €
<b>Total général</b>					<b>1 418 782 €</b>

## Règlement d'intervention – Eclairage Public

Type d'intervention		Participations	Observations	
<b>MARCHE TRAVAUX</b>	Eclairage autonome (en cas d'éloignement du réseau ; abris bus, etc.)	60 % commune 40% SYDESL		
	Aires de covoiturage Eclairage autonome ou EP réseau	60 % commune ou EPCI 40% SYDESL	Dans la limite de 3 points lumineux	
	Eclairage public lié à des travaux de Réseau HTA et BT	5% SYDESL Sur ouvrage Aérien	Sur montant total électrique (TTC) A utiliser dans la zone de travaux, dans la limite de l'infrastructure géographique existante et de la puissance installée	
15% SYDESL Sur ouvrage Souterrain				
<b>MARCHE ENTRETIEN ET MAINTENANCE</b>	Renouvellement équipement vétuste	Eclairage zénithal y compris projecteurs	30 % Commune 70 % SYDESL	Plafonds d'éligibilité : Luminaire 500 € HT/ 600 € HT si LED Support 800 € HT
		Luminaire énergivore (Vapeur de Mercure, halogène, incandescente...)	50 % Commune 50 % SYDESL	
		Luminaire vétuste -->LED y compris projecteurs	40 % Commune 60 % SYDESL	
		Cellules et horloges	50 % Commune 50 % SYDESL	
		<u>Déplacement d'ouvrage</u>		
		Pour raison esthétique	100 % commune	
		Pour aménagement	100 % SYDESL	
	Rénovation peinture Mâts et/ou luminaires	50 % SYDESL 50 % commune		
	Remplacement des supports bois ou béton vétustes	100 % SYDESL		
	Mise en conformité des extinctions nocturnes (monuments et bâtiments publics)	70 % SYDESL	Concerne les dispositions liées à l'arrêté du 25/01/2013 ayant trait aux extinctions nocturnes	
		30 % commune		
	Mise en place de variateurs de tension	70 % SYDESL		
		30 % commune		
	Renouvellement systématique des sources, exploitation, entretien et maintenance (y compris base de données et cartographie)	Contribution annuelle restant à la charge de la commune :	==> Renouvellement systématique	
		9 € par luminaire "récent"	==> Exploitation, entretien et maintenance	
20 € par luminaire énergivore				
Sinistre	Travaux avec tiers identifié	100 % SYDESL	Recouvrement par le SYDESL au- près du tiers identifié	
	Travaux avec tiers non identifié	70 % SYDESL		
		30 % commune		
	Aléas climatique	100 % à la charge du SYDESL avec franchise de 5 foyers et selon les règles arrêtées au CS du 19/02/2013	50 foyers au-delà des 5 foyers (franchise de la commune) ou 30 % du patrimoine numérique glo- bal communal, avec un plafond de 30 000 € TTC par événement.	
Catastrophe naturelle	100 % SYDESL	Si reconnu par les pouvoirs publics et après inscription au journal officiel		
Pose et dépose guirlandes	100% Commune			
réglage d'horloge	100% Commune			